

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2019

---

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1393)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD60

présenté par  
Mme Yolaine de Courson, rapporteure

-----

### ARTICLE 10

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« I *bis*. – À la date mentionnée au I du présent article : ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.